



Richesses d'Éthiopie ~ berceau de l'Humanité



Du 19 au 30 Novembre 2019



LE SOIR


Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue de l'Abbaye, 77 - 1050 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be



Bruxelles, date de la poste.

Madame, Monsieur,
Chers Amis,

Lors d'un voyage précédent ou d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné l'Éthiopie comme étant une destination qui pourrait vous intéresser. Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage, organisé en collaboration avec le Journal Le Soir :

" Richesses d'Éthiopie, berceau de l'humanité " - du 19 au 30 novembre 2019

Ce superbe voyage sera pour vous l'occasion de découvrir ce pays fascinant aux multiples visages, combinant authenticité des cultures et beauté des paysages.

Deuxième plus vieil état chrétien au monde, l'Éthiopie vit au rythme de ses religions, dont la plus importante est le christianisme orthodoxe éthiopien. Ces cultes ont légué un patrimoine culturel et architectural d'une grande richesse, entre les églises rupestres de Lalibela classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, la ville antique d'Axoum, et les mystérieuses communautés monastiques du lac Tana.

D'autre part, sa topographie unique est dominée par ses hauts plateaux qui, à plus de 2.000 m d'altitude, livrent un spectacle naturel impressionnant et abritent une biodiversité unique à découvrir dans le fabuleux Parc National du Simien, également classé par l'UNESCO.

Un pays extraordinaire à découvrir absolument, dépaysement assuré ! Une de nos destinations « coup de cœur » depuis plusieurs années...

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner signé si vous souhaitez vous inscrire, attention le nombre de places est limité et **une réduction « prix presto » vous est proposée pour toute inscription avant le 15 août (- 200 €/personne).**

Entre-temps, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

PROGRAMME :

BRUXELLES → ADDIS ABABA

MARDI 19 NOVEMBRE

En fin de journée, rendez-vous à l'aéroport de Zaventem.

Vol de nuit à destination d'Addis-Abeba avec la compagnie aérienne régulière Ethiopian Airlines.

ADDIS-ABEBA → BAHAR DAR

MERCREDI 20 NOVEMBRE

Arrivée le matin à Addis Ababa et continuation vers Bahar Dar (vol domestique).

Accueil, transfert et installation à l'hôtel Blue Nile Resort, situé au bord du lac.

Déjeuner et temps libre pour vous installer et vous reposer des fatigues du voyage.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

BAHAR DAR

JEUDI 21 NOVEMBRE

Départ en bateau pour une balade sur le Lac Tana et visite des églises et monastères Ura Kidane et Azwa Mariam.

Le Lac Tana est parsemé d'îles dont une trentaine possède des églises ou monastères.

Navigation en bateau à moteur.

Promenade agréable et petit marché dont l'artisanat local de cette partie du pays est constitué de nombreux articles en coton.

Retour à Bahar Dar et déjeuner dans un restaurant local.

Continuation des visites. Dîner et nuit à l'hôtel.





Cette matinée sera consacrée à la visite des chutes du Nil Bleu, ou chutes de Tissisat, hautes de 50 m et larges de 400 m. Elles sont impressionnantes tout au long de l'année mais sont à l'apogée de leur beauté d'octobre à décembre.

Toutefois, même lorsque les chutes sont faibles à cause du barrage qui régule le cours du Nil bleu, le paysage de campagne environnant est de toute beauté et quiétude et la promenade offre l'occasion de belles rencontres avec les villageois.



Retour à l'hôtel pour le déjeuner.

Départ par la route en direction de Gondar.

Installation et dîner à l'hôtel Mayleko Lodge.

Cette journée sera entièrement consacrée à la visite de Gondar.

Gondar fut la première capitale de l'empire éthiopien qui commença en 1632 avec le règne de Fasilidas. La ville de Gondar possède une douzaine de châteaux construits par les différents empereurs qui se sont succédé pendant 236 ans. La ville a de nombreuses influences européennes et islamiques.



Visite des palais, résidences et bains de l'Empereur Fasilidas ainsi que l'église de Debre Berhan Selassie située au sommet d'une colline entourée de remparts.

L'intérieur est décoré de nombreuses fresques murales datant du 18^e siècle qui sont considérées comme étant à l'apogée de l'art éthiopien.

Visite de l'abbaye de l'empereur Mentewab.

Déjeuner en cours de visite.

Dîner et nuit à l'hôtel Mayleko Lodge.

Départ par la route vers le parc du Simien en parcourant les paysages superbes.



Le Simien Mountains National Park est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1978.

Dans ce parc de nombreux sommets dépassent les 4.000m d'altitude, le point culminant est le Ras Dejen à 4.543 mètres. Ce parc offre des panoramas de toute beauté et abrite une faune particulièrement riche comprenant notamment des babouins, des bouquetins, des chacals ainsi que de nombreux oiseaux de proie comme le gypaète barbu, une espèce rare de vautour géant.

Le Simien est un imposant massif rocheux creusé de gorges et de cours d'eau dont les pentes finissent en vastes prairies.

Installation et déjeuner à l'hôtel Simien Park Lodge magnifiquement situé dans le parc.



Pour ceux qui le souhaitent, départ à pied pour une très belle promenade dans le parc national afin d'essayer d'observer les fameux babouins de Gelada endémiques à la région. Les paysages sont de toute beauté.

(PS : pour ceux qui ne souhaitent pas marcher, possibilité de tour motorisé dans le parc).

Dîner et nuitée à l'hôtel.



SIMIEN PARK - AXUM (275 km)

LUNDI 25 NOVEMBRE

Départ par la route vers Axum via les belles gorges de Takeze. Vous traverserez des paysages à couper le souffle. Déjeuner pique-nique en cours de route.

La légende raconte que c'est dans la cité d'Axum que résida la Reine de Sabba et que son fils y ramena l'Arche de l'Alliance qui renferma les tablettes de pierre des Dix Commandements. Cette Arche s'y trouve, dit-on, encore de nos jours dans un sanctuaire préservé. Axum fut aussi la capitale de l'Empire Axumite, un des plus anciens empires d'Afrique.

Installation à l'hôtel Axum Sabeen International, dîner et nuit.

AXUM

MARDI 26 NOVEMBRE

La matinée sera consacrée à la visite de Yeha et de son mystérieux temple, le plus ancien du pays. En cours de route, vous pourrez voir des paysages grandioses du massif de l'Adwa.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi sera consacrée aux visites d'Axum avec entre autres le musée archéologique, les stèles du roi Ezana (UNESCO), l'église Tsion Mariam,...

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.



Petit-déjeuner à l'hôtel. Transfert à l'aéroport afin de prendre un vol en direction de Lalibela.

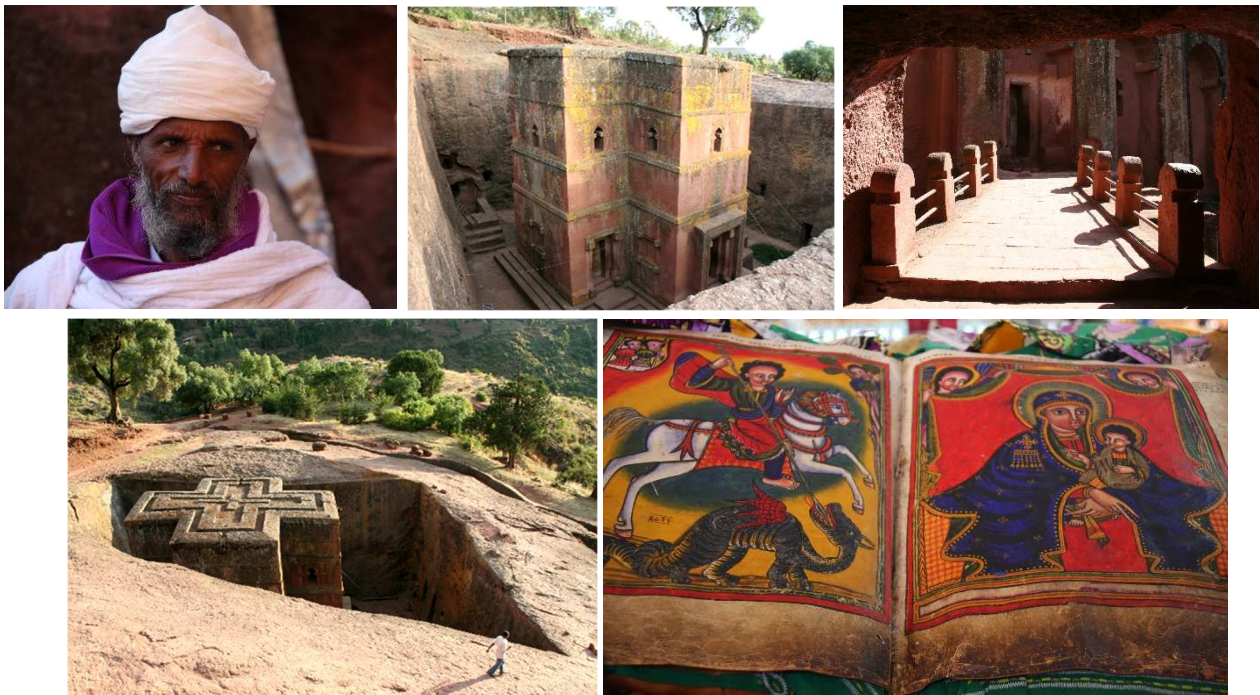
Lalibela est située à une altitude de 2.600m. Le site abrite 11 églises monolithiques construites au 12^e siècle et creusées dans le granit rose de la région.

Ces églises sont inscrites au Patrimoine Mondiale de l'UNESCO. Chaque église a son propre style architectural et la plupart d'entre elles sont encore décorées de peintures remarquablement conservées.

Transfert, déjeuner et installation à l'hôtel Harbe, très bien situé.

Visite d'un premier groupe d'églises avec les églises de Bete Medhane Alem, Bete Meksel, Bete Maryam, Bete Denagel et les églises jumelles de Bete Mikael et Golgotha.

Dîner et nuitée.

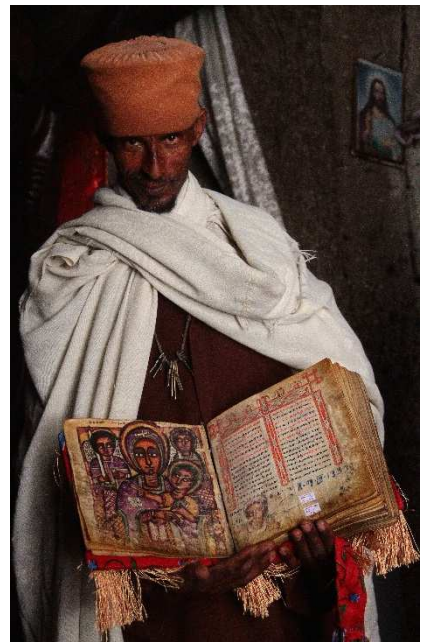


Départ pour une magnifique promenade afin de visiter l'Église de Asheton Mariam située dans les hauteurs.



Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi sera consacrée au second groupe d'églises du site de Lalibela avec les églises de Bete Gabriel and Rufael, Bete Merkorios, Bete Emanuel, Bete Giyorgis et Bete Abba Libanos.



Dîner dans un restaurant local avec des danses traditionnelles et nuit à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport pour prendre un vol à destination d'Addis Ababa.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visites d'Addis Ababa avec le Musée National, la Cathédrale St. George et passage par le marché Mercato (si le temps le permet).

Addis Ababa signifie dans la langue Amharic « Nouvelle Fleur ». Cette ville a été fondée en 1886 par Menelik II et se situe à une altitude de 2.500 mètres au dessus du niveau de la mer. Addis Abeba est une charmante cité dont les avenues sont bordées de Jacarandas. Le Mercato est le plus grand marché en plein air d'Afrique.

Aujourd'hui, forte de 3,38 millions d'habitants, la capitale a vu sa population s'accroître de moitié depuis la révolution de 1991. Fondée en 1887 seulement, elle faillit être abandonnée en raison de la pénurie en bois de combustion, mais fut sauvée par l'introduction, dans la région, d'eucalyptus d'Australie. C'est une ville immense, tentaculaire, aux noms de rue quasi inexistant, à l'exception toutefois de la principale artère commerçante, Churchill Ave.

En fin de journée, quelques chambres seront à votre disposition pour vous rafraîchir.

Dîner et transfert vers l'aéroport d'Addis Ababa afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Envol à destination de Bruxelles.

BRUXELLES

SAMEDI 30 NOVEMBRE

Arrivée le matin à Bruxelles et fin de votre séjour.



VOS HOTELS – information importante

L’Ethiopie est une destination hors du commun qui enchainera particulièrement les voyageurs confirmés ou bien préparés. Le logement est prévu dans les meilleurs hôtels disponibles mais l’infrastructure hôtelière en Ethiopie est en cours de développement et certains hôtels peuvent être simples.

BAHAR DAR – Blue Nile Resort (2 nuits)



GONDAR – Mayleko Lodge (2 nuits)



SIMIEN- Simien Lodge (1 nuit)



AXUM – Sabeen International (2 nuits)



LALIBELA – Harbe Hotel (2 nuits)



INFORMATIONS UTILES

- ***Ce voyage ne comporte pas de réelle difficulté physique hormis l'altitude. Toutefois, pour profiter pleinement de ce voyage, il est conseillé d'avoir une condition physique correcte.***
- *Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un passeport valable 6 mois après la date de retour. Un visa est nécessaire et sera obtenu par nos soins auprès de l'ambassade. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.*

CARTOGRAPHIE



LE PRIX :

SUR BASE DE MINIMUM 14 PARTICIPANTS

Prix PRESTO jusqu'au 15 août 2019 : 3.095 €

Après le 15/08 : le prix par personne en chambre double est de : 3.295 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 450 €

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux et domestiques tels que mentionnés au programme avec la compagnie régulière Ethiopian Airlines.
- Les taxes d'aéroport internationales (à ce jour +/- 256 euros, sous réserve de modification).
- Les transports en autocar climatisé.
- Le logement (9 nuits) en chambre double et petit déjeuner dans les hôtels mentionnés (ou similaires).
- La pension complète incluant les boissons non alcoolisées.
- Les visites et excursions prévues au programme.
- Les services d'un guide local parlant français.
- L'accompagnement Preference - Travel Team.
- Les taxes et services locaux.
- La TVA d'application et la prime du Fonds de Garantie.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons alcoolisées, les pourboires et les dépenses personnelles.
- Les frais de visa (nous ferons la démarche auprès de l'ambassade).
- Les éventuelles modifications de prix des taxes d'aéroport, surcharge fuel, etc... imposées par les compagnies aériennes.
- Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 19/06/2019.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : Richesses d’Ethiopie - 19 au 30 novembre 2019

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DE L’ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D’ÉMISSION : DATE D’EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D’ÉMISSION : DATE D’EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPÉENNE D’ASSURANCE »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L’ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 7 % SUR L’ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLÉMENT A UNE ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE – PRIME DE 3,5 % SUR L’ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 AOUT 2019 : 3.095 €**

APRES LE 15/08, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.295 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **450 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 15 OCTOBRE 2019.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : ETHIOPIE D. 3386

TOUT PAIEMENT PAR CARTE AMERICAN EXPRESS SERA MAJORE DE 2,5 % DU MONTANT TOTAL.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68
08
www.gfg.be - mail@gfg.be